

"L'espace social européen vécu au jour le jour" dans 30 jours d'Europe

Légende: Cet article souligne l'importance du rôle du Comité économique et social par l'intermédiaire duquel les interlocuteurs sociaux peuvent s'exprimer et influencer la vie communautaire.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. NONON, Jacqueline ; Réd. Chef CHASTENET, Antoine. Février 1982, n° 283. Paris: Service de presse et d'information de la Commission des Communautés européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"1_espace_social_europeen_vecu_au_jour_le_jour"_dans_30_jours_d_europe-fr-3b2edef0-7d60-4285-a36f-30e72dafbabd.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

L'espace social européen vécu au jour le jour

La voix des partenaires sociaux des Dix s'exprime dans le travail quotidien du Comité économique et social qui a une influence certaine sur la vie de la Communauté.

On parle beaucoup aujourd'hui d'espace social européen. C'est même l'un des axes fondamentaux du mémorandum que la France a soumis, à la fin de l'an dernier, à ses partenaires de la Communauté. Ce qui signifie: placer l'emploi au centre de la politique sociale, améliorer la coopération et la concertation en matière de protection sociale, mais aussi «intensifier le dialogue social au plan communautaire».

Intensifier le dialogue social... On pourrait certes attribuer à la Communauté la mention «peut mieux faire», à l'image d'un écolier doué, mais sans grande volonté. Pourtant, avant d'envisager les améliorations possibles, il faut constater que ce dialogue existe déjà bel et bien au niveau communautaire, à travers notamment l'un de ses organes les plus efficaces: le Comité économique et social.

Méconnu, discret, car il refuse d'être le simple théâtre d'affrontements stériles, mais se veut un artisan des compromis utiles, ce Comité (le C.E.S., dans le jargon bruxellois) est la seule enceinte permanente où se rencontrent, débattent, décident les représentants des forces vives de nos dix pays: employeurs, syndicats, agriculteurs, professions libérales, petites et moyennes entreprises, consommateurs, etc...

L'habit ne fait pas le moine

Les premières expériences de participation des milieux socio-économiques à la définition des politiques nationales ont pris naissance, entre les deux guerres mondiales, dans les pays d'Europe occidentale et sous l'impulsion du Bureau international du travail créé en 1919. Mais c'est surtout entre 1946 et 1960 que les Conseils économiques et sociaux ont reçu leurs lettres de noblesse. Et c'est à leur image que les traités européens ont prévu la mise en place d'un Comité consultatif pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (il existe toujours) et du Comité économique et social pour la Communauté économique européenne (le Marché commun) et Euratom. Cela ne se fit d'ailleurs pas sans difficulté, l'Allemagne était extrêmement réticente: le souvenir des institutions de la Constitution de Weimar, aussi bien que le libéralisme des milieux économiques de Bonn, guidaient les négociateurs. D'où l'emploi du terme «Comité», moins politique que celui de «Conseil». Mais l'habit ne fait pas le moine, et l'idée est désormais bien ancrée: l'Irlande s'est dotée d'un Conseil national économique et social au moment de son entrée dans la Communauté et la Grèce vient de suivre son exemple.

Voici pour le passé. Et le présent ? Ouvrons à Bruxelles les portes du Comité économique et social de la Communauté et pénétrons dans l'une des salles où se tiennent quotidiennement des réunions regroupant les «conseillers» venus de toute l'Europe; on y parle réforme de la Politique agricole commune, sujet brûlant s'il en est! Sont présents des responsables au plus haut niveau de l'industrie agroalimentaire, des syndicats de tendances diverses, des chambres d'agriculture, des mutuelles agricoles, des consommateurs, etc., tous nommés pour quatre ans par le Conseil des ministres des Dix, afin d'exprimer leur opinion sur les politiques proposées ou menées au niveau européen. Il naîtra de leur réflexion un «avis», adopté lors des sessions plénières mensuelles où se retrouvent les 156 membres du Comité: l'avis sur la réforme de la Politique agricole commune a ainsi pu être adopté à une très large majorité, après que 98 amendements aient été présentés. Plus de 110 avis sont émis chaque année.

Un rôle d'impulsion

Tous les domaines de l'activité communautaire sont couverts, surtout depuis que le Comité dispose du droit d'initiative, c'est-à-dire de la possibilité d'intervenir de lui-même sur toute question qu'il estime devoir être soulevée. Il s'agit souvent de sujets très techniques (mais qui mettent en jeu d'importants intérêts), pour lesquels les membres du Comité apportent leur compétence et leur expérience «de la base»: nombreux sont aujourd'hui ceux qui se souviennent des homériques débats sur les niveaux sonores des marteaux piqueurs, les phares des automobiles ou l'harmonisation des législations sur la mayonnaise. Sur ce dernier point, plus important qu'il n'y paraît à première vue, un avis unanime avait pu être obtenu mais la Commission

européenne retira malheureusement sa proposition.

Les sujets d'intérêt général sont aussi abordés et sont des occasions pour le Comité de jouer un rôle d'impulsion des politiques communautaires: en effet, les représentants des organisations professionnelles et des intérêts divers, souvent les premiers à être confrontés avec les problèmes brûlants d'actualité, pourraient être comparés à un sismographe qui, non seulement enregistre les «mouvements de fond», mais les répercute immédiatement. Citons l'avis sur «le chômage dans la Communauté», adopté dès février 1976, ou la déclaration sur «la situation de la sidérurgie» d'avril 1977. Plus récemment, des initiatives ont été prises sur les thèmes de l'Union européenne, du désordre monétaire, de l'élargissement de la Communauté de Dix à d'autres pays, etc... Sur ce dernier point, un colloque a été organisé, permettant de réunir, pour la première fois, les représentants des organisations socio-professionnelles des pays candidats, et de favoriser le dialogue entre celles-ci et leurs homologues européens.

Une question vient pourtant très vite à l'esprit : le Comité économique et social n'étant qu'un organe consultatif, à quoi servent ses avis? Il est très difficile de l'évaluer avec précision: dans le «processus décisionnel communautaire», comme disent les experts, c'est le Conseil des ministres qui est le maître du jeu; mais les dossiers qui parviennent sur sa table sont empreints de tous les apports successifs qui ont parsemé leur élaboration, celui du Comité n'étant pas négligeable. Il semble d'ailleurs que la Commission européenne tienne assez largement compte de ses remarques dans ses propositions. Elle envoie des représentants à toutes les réunions du Comité pour expliquer sa position, mais aussi la modifier éventuellement à la lumière de ce qu'elle y entend ; ses récentes propositions en matière de politique régionale reprennent ainsi en partie des suggestions du Comité exprimées au cours des trois dernières années.

L'élaboration d'une conscience européenne

Un aspect souvent méconnu, et souligné par Jean Bornard, président de la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), membre du Comité, est aussi *«le fait pour des hommes et des femmes de différents pays et d'origines très diverses, de se côtoyer régulièrement et de confronter leurs opinions sur des problèmes concrets; il en résulte une connaissance des mentalités et une compréhension des points de vue qui sont vraiment la condition de l'élaboration d'une conscience européenne»*. Et Claude Evain, délégué du président du CNPF (Conseil national du patronat français) pour les relations internationales, membre du Comité, d'ajouter: *«Nous formons en quelque sorte une famille, et cela se ressent particulièrement dans les contacts que nous avons dans les i pays qui se trouvent en dehors de la Communauté»*. Jean-Claude Clavel, directeur des affaires européennes et internationales à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, lui aussi membre du Comité, parle même de *«creuset du futur homme européen»*.

Le Comité contribue enfin, par un effet de «feed-back», à informer les milieux professionnels sur l'activité communautaire.

Certes, il n'est pas le seul instrument que les catégories de la vie économique et sociale peuvent utiliser pour le dialogue social. Certes, alors que les groupements qui sont représentés jouent un rôle déterminant au plan national, les membres du Comité regrettent que les autres instances européennes de proposition et de décision n'écoutent pas suffisamment l'avis des interlocuteurs sociaux. Mais à l'heure où les préoccupations économiques et sociales dominent l'actualité, à l'heure où l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct encourage le Comité à développer sa représentativité, ne peut-on considérer que les premiers jalons de l'espace social européen sont déjà posés?

Christine Verger